



**Formulaire de procuration  
Assemblée annuelle des membres  
(L'Assemblée) - SODRAC 2003 Inc.  
Le 8 décembre 2020**

Conformément à l'article 4.10 du Règlement général de la SODRAC 2003 inc. (la « Société »), le membre qui ne peut assister à l'Assemblée peut nommer un fondé de pouvoir qui exercera son droit de vote sur les propositions ci-dessous conformément à ses intentions décrites ci-dessous. Ce fondé de pouvoir doit être le président de l'assemblée ou un membre ou un représentant qui a le droit de vote et qui sera présent à cette assemblée. Ce formulaire de procuration est conforme à l'article 74 (2) (d) des règlements adoptés en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif.

NE PAS utiliser ce formulaire de procuration si vous comptez être présent le 8 décembre 2020.

Par la présente, je soussigné désigne la présidente (Lise Aubut) ou tout autre membre/représentant qui a droit de vote à l'Assemblée.

Inscrire votre choix ici : \_\_\_\_\_ pour assister à l'Assemblée et voter en mon nom sur les résolutions présentées, le tout selon mes intentions telles qu'elle apparaissent ci-dessous ou à sa discrétion si je n'indique aucune intention, et je lui octroie également toute la discrétion nécessaire afin de voter sur toutes modifications aux résolutions proposées à l'ordre du jour ou sur toute nouvelle résolution découlant des résolutions proposées à l'ordre du jour qui pourraient survenir lors de l'Assemblée.

Mon nom (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Je suis membre Auteur et/ou Compositeur et/ou

Je suis membre Éditeur

Nom de la maison d'édition (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Ma signature : \_\_\_\_\_ Signé le (Date) : \_\_\_\_\_

**Voici mes intentions de vote quant aux propositions ci-dessous :**

\*Tout membre (qu'il ait reçu ou non des redevances au cours de 2019) a droit à un (1) vote sur ces propositions.

| Proposition  | Je vote POUR | Je vote CONTRE |
|--|--------------|----------------|
| 1. L'assemblée des membres peut être tenue par téléconférence le 8 décembre 2020 en utilisation les moyens de communication spécifiques proposés et dont l'établissement du quorum et l'enregistrement des votes est possible et sur laquelle chaque membre ou toute autre personne autorisée à être présente à un accès égal. |              |                |
| 2. Adoption de l'ordre du jour   |              |                |
| 3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée annuelle des membres du 26 juin 2019.  |              |                |
| 4. Adoption des états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.   |              |                |
| 5. Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'expert-comptable pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.   |              |                |
| 6. Ratification des gestes posés par les administrateurs depuis la dernière réunion des membres du 26 juin 2019.   |              |                |

**Veuillez nous faire parvenir cette procuration dûment complétée et signée avant le 8 décembre 2020 par courriel :  
reproduction@socan.com**